

AGENCE DU PARC

votre partenaire depuis 1965

HONORAIRES DE L'AGENCE

à partir du 21 mars 2017

VENTES

Locaux à usage d'habitation ou professionnel ou commercial et terrains à bâtir

De 1 euros à 50 000 euros	Forfait de 4 000 euros TTC à charge acquéreur
De 50 001 euros à 70 000 euros	Forfait de 5 000 euros TTC à charge acquéreur
De 70 001 euros à 90 000 euros	Forfait de 6 000 euros TTC à charge acquéreur
De 90 001 euros à 110 000 euros	Forfait de 7 000 euros TTC à charge acquéreur
De 110 001 euros à 150 000 euros	Forfait de 8 000 euros TTC à charge acquéreur
De 150 001 euros à 180 000 euros	Forfait de 9 000 euros TTC à charge acquéreur
De 180 001 euros à 220 000 euros	Forfait de 10 000 euros TTC à charge acquéreur
De 220 001 euros à 250 000 euros	Forfait de 11 000 euros TTC à charge acquéreur
De 250 001 euros à 300 000 euros	Forfait de 12 000 euros TTC à charge acquéreur
Au delà de 300 001 euros	Forfait de 15 000 euros TTC à charge acquéreur
Au delà de 400 000 euros	Forfait de 20 000 euros TTC à charge acquéreur

LOCATIONS SAISONNIERES

Honoraires de location : 100 euros TTC a charge bailleur (15 € TTC de frais administratifs, 25 € TTC d'honoraires de rédaction du bail, 60 € TTC état des lieux d'entrée et de sortie)
50 euros TTC à charge du preneur (25 € TTC de frais administratifs, 25 € TTC d'honoraires de rédaction du bail plus état des lieux d'entrée et de sortie)

Honoraires de gestion : 15 % TTC du brut propriétaire